

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

Convocation du 14 novembre 2016

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Martine QUOIRAUD

Pierre BAJOR, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Catherine POLMAN a donné pouvoir à Christine PERONNE
Raymond BENITO a donné pouvoir à Laurent GESTRAUD
Aurélia RIPOCHE a donné pouvoir à Patrick PIVETEAU
Marcel PRECIGOUT a donné pouvoir à Pierre BAJOR

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

M. le Maire demande l'autorisation d'inscrire deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. À l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne s'y opposent pas.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 28 octobre 2016 qui n'amène aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 15

2-CDC «TRANSFERT DE LA PISCINE DE LA ROCHEFOUCAULD»

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que par un courrier du 17 novembre 2016, la CDC Bandiat-Tardoire a communiqué la délibération et le rapport de la CLECT adoptés lors du Conseil communautaire du 14 novembre 2016. Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce sujet avant le 9 décembre 2016 afin de pouvoir procéder aux ajustements des attributions de compensation avant la fusion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable aux dispositions prévues dans le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 13 octobre 2016.

FAVORABLE : 15

3-MODIFICATION DE LA LIMITE DES ARRONDISSEMENTS DE LA CHARENTE

1- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 10 novembre 2016 de la Préfecture de la Charente dont l'objet est la modification de la limite des arrondissements de la Charente.

Sont retirés de l'arrondissement d'Angoulême pour être ajoutées à l'arrondissement de Confolens 43 communes dont Agris.

Considérant que cette évolution n'entend pas répondre aux critères de qualité du service rendu et de poursuite de l'impératif de proximité, les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émettent un avis défavorable à la modification proposée.

DÉFAVORABLE : 15

2- Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité soutiennent la motion du Conseil communautaire qui demande le maintien dans l'arrondissement d'Angoulême pour la nouvelle entité issue de la fusion des communautés de communes « La Rochefoucauld-Porte du Périgord ».

FAVORABLE : 15

4-F.D.A.C. 2017

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est éligible au Fond Départemental d'Aide aux Communes en 2017 pour l'entretien de la voirie.

Le coût estimé pour la commune est :

| Montant de la dépense subventionnable (HT) (83,09 €/hm) | Montant de la subvention maximum |
|--|----------------------------------|
| 15 999,81 € | 5 296,55 € |

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émettent un avis favorable pour inscrire la commune au FDAC 2017 à hauteur de 30 000 €, sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la CDC.

FAVORABLE : 15

5-S.I.A.E.P.

Suite à la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable des basses vallées de la Tardoire et de la Bonnieure, de Chazelles-Pranzac-Bunzac, de Montbron-Eymouthiers, de la Région de Puyréaux et de Saint-Germain de Montbron, il est nécessaire que chaque commune membre désigne des délégués titulaires et suppléants; 1 délégué pour les communes jusqu'à 1 500 habitants.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désignent :

M. Jean-Marie BLAINEAU, délégué titulaire et M. Pierre BAJOR, délégué suppléant

FAVORABLE : 15

6-INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 28 octobre 2016 de M. le Trésorier de La Rochefoucauld relatif à l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et EPCI par décision de leur assemblée délibérante pour l'année 2016

Le montant de l'indemnité est de 428,53 € (indemnité de conseil 398,04 €; indemnité de confection budget 30,49 €) moins les charges 37,95 € soit net 390,58 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis défavorable pour le règlement de cette indemnité à M. le Trésorier.

DÉFAVORABLE: 14 FAVORABLE 1

7-AGENCE POSTALE COMMUNALE

La préposée en concertation avec l'Animateur Réseau de LA POSTE constate que les rythmes de fréquentations du public se révèlent très faibles après 12 heures ainsi que le samedi. Elle propose d'envisager la mise en place de nouveaux horaires du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Les temps d'ouverture resteraient à 15 heures/semaine.

M. le Maire a pris contact avec l'Animateur Réseau de LA POSTE qui confirme que ces horaires d'ouverture seraient plus adaptés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour ces nouveaux horaires à compter du 1er janvier 2017.

FAVORABLE 15

8-STAND DE TIR

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 10 novembre 2016 du Tir Sportif Rupificaldien dont l'objet est la déclaration d'activité et la décision d'ouverture qui relève du maire.

Les jours et heures d'ouverture de base prévus sont le mercredi de 20 à 22 h (à voir), le samedi après-midi et le dimanche matin.

Il est stipulé dans le courrier, que ces dates pourraient évoluer progressivement, sous réserve de l'impact sonore sur les habitants de la commune. Démarche qui rassure certains conseillers.

La commission de sécurité n'étant pas passée et l'homologation par la F.F.T. n'étant pas délivrée à ce jour, la délibération est reportée à la prochaine séance.

9-PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la réunion du 18 novembre 2016, en présence des représentants de la DDT, de la CDC Bandiat-Tardoire, de Mme GUERIF, architecte urbanisme et de la commission communale, un nouveau plan de zonage est présenté aux membres du Conseil municipal en tenant compte des 3 zones AU.

Un courriel du DDT de la Charente daté du 23 novembre 2016 nous informe : "après avoir consulté le service chargé du contrôle de légalité à la préfecture, il apparaît délicat de poursuivre la procédure sans nouveau débat sur le PADD. Cependant, cet avis est formulé sans connaître les réelles modifications apportées à ce document".

Dans l'attente de la levée de ce doute, après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable au nouveau plan de zonage présenté.

FAVORABLE 15

10-DEVIS

- **Entretien paysager** : un devis David FAUGEROUX est présenté pour l'abattage et l'éêtage d'arbres à l'école, au cimetière paysager ainsi qu'au logement locatif "le presbytère" pour un montant de 700 € TTC.
- **Entretien paysager** : un devis David FAUGEROUX est présenté pour l'éêtage de 30 prunus sur le chemin qui longe la Tardoire au Pont pour un montant de 900 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour les devis David FAUGEROUX de 700 € et 900 €.

FAVORABLE 15

11-REPAS DES AÎNÉS 2017

Le traiteur sera choisi lors du prochain conseil municipal. Les élus sont encouragés à faire des propositions, idem pour l'animation.

12-BUDGET « Décision modificative »

Des écritures sont passées sur la ligne 65548 à la demande de la Trésorerie pour une somme de 4 138 € (SDEG 2 048 € et CDC 2 090 €). Afin de provisionner cette ligne budgétaire, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits, ce qui n'impacte pas le total du budget prévisionnel.

M. le Maire propose de procéder de la manière suivante :

| Libellé du compte | Diminution des crédits | | Ouverture des crédits | |
|----------------------|------------------------|------------|-----------------------|------------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Dépenses imprévues | 22 | 4 138,00 € | | |
| Autres contributions | | | 65548 | 4 138,00 € |

L'adjoint-finances précise que ce ne sont pas des dépenses imprévues. Ces dépenses ont été inscrites lors du budget primitif dans d'autres lignes budgétaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'opération de régularisation décrite ci-dessus.

FAVORABLE : 15

13-CONVENTION

Afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales au carrefour de La Côte des travaux ont été exécutés (terrassement d'un puits perdu avec buses et remblayage du fossé en pierre avec finition sur 20 cm en 40/70) sur la propriété de M. CHALARD. Il est nécessaire d'établir une convention chez le notaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent M. le Maire à signer les documents pour cette convention, frais d'acte à notre charge. La commune s'engage à entretenir les canalisations et le puits perdu.

FAVORABLE : 15

14-C.D.C. « Centre de loisirs »

Par un courriel daté du 27 octobre 2016 la C.D.C. confirme, son souhait d'implanter son Accueil de loisirs des mercredis en période scolaire sur notre commune à compter du 1er janvier 2017. Une convention a été établie suite à une réunion qui s'est tenue en présence des représentants de la CDC et de la commune le 24 novembre 2016.

Lors de cette réunion, les représentants de la CDC ont fait part de leur intérêt à utiliser les locaux scolaires lors des petites vacances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour mettre à la disposition nos locaux scolaires à l'Accueil de loisirs communautaire lors des petites vacances.

Une nouvelle convention devra être travaillée en concertation avec la CDC et présentée, pour approbation, lors du prochain conseil municipal.

FAVORABLE : 15

La date du prochain conseil est fixée au **MARDI 20 DECEMBRE 2016 à 20 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.